

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 10 août 2012**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°3

**DÉCISION N° 12-000308/DEF/EMA/ESMG**  
concernant l'évolution du centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces.

*Du 13 janvier 2012*

**DÉCISION N° 12-000308/DEF/EMA/ESMG concernant l'évolution du centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces.**

*Du 13 janvier 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 6 5 5 S

---

*Référence :*

Instruction n° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 (BOC, p. 2586 ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.2.3, 113.10, 114.2.1, 650.2) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Décision n° 41/DEF/EMA/ORH/OR du 17 janvier 2008 (n.i. BO.).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 110.6.2, 113.10

*Référence de publication :* BOC N°34 du 10 août 2012, texte 3.

---

Le centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces (CISMF) est constitué en organisme à vocation interarmées (OVIA) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Relevant pour emploi du chef d'état-major des armées (CEMA), cet OVIA est rattaché organiquement à la marine nationale.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le CISMF intègrera l'école des marins « météo-océanographique » (métoc) et l'élément air auprès de Météo-France.

## 1. MISSIONS.

Le CISMF a pour mission générale de mettre à disposition des armées, par le soutien aux opérations, par le développement informatique et par la formation de personnel, une expertise météo-océanographique spécifique, plus-value militaire et opérationnelle aux contributions génériques des opérateurs nationaux. Le CISMF est un acteur de la chaîne fonctionnelle « commander ».

À cette fin, le CISMF est chargé de :

- garantir, de manière permanente et sur l'ensemble du globe, la satisfaction des besoins en produits métoc exprimés par les armées pour l'ensemble de leurs activités dans un cadre national ou d'une coalition <sup>(1)</sup>. À ce titre, le CISMF est centre militaire directeur du soutien métoc.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, il est chargé de :

- former, au profit des trois armées et selon leurs besoins, des élèves sous-officiers et des élèves officiers-mariniers de spécialités « météo » ou « métoc », tout au long de leur cursus de carrière, en partenariat avec Météo-France et en liaison avec le service hydrographique et océanographique de la

marine (SHOM) ;

- conduire et suivre toutes les actions de développement informatique utiles aux armées et au bénéfice immédiat des forces, notamment celles nécessaires au soutien apporté par le CISMF, en partenariat avec Météo-France et en synergie avec le SHOM, hors opérations d'armement pour lesquelles il est habilité à apporter son expertise.

Il est responsable de la continuité et de la cohérence du soutien météorologique et océanographique des forces. À ce titre, il assure la mise en œuvre de la permanence du soutien météo aux armées en cas de défaillance des services publics.

## 2. SUBORDINATION.

Le CISMF relève pour emploi du CEMA. Placé sous l'autorité du sous-chef « opérations » de l'état-major des armées (EMA), le bureau « géographie, hydrographie, océanographie et météorologie » oriente et contrôle le CISMF dans sa mission générale de mise à disposition des armées d'une expertise météo-océanographique spécifique.

Le CISMF relève organiquement du commandant de l'arrondissement maritime de l'Atlantique.

## 3. ORGANISATION.

Le CISMF est dirigé par un officier supérieur de la marine nationale. L'armement en effectifs du CISMF au 1<sup>er</sup> juillet 2012 figure dans le tableau de répartition des effectifs en annexe élaboré sur la base d'éléments consolidés.

Il est organisé autour d'une section « opérations », d'une section « formation » et d'une section « développement ».

Une instruction relative à l'organisation et au fonctionnement du CISMF sera rédigée sous timbre de l'état-major de la marine, en liaison avec l'état-major des armées et les armées, conformément aux dispositions de l'instruction rappelée en référence. Elle se fondera sur la nouvelle instruction portant organisation du soutien métoc aux forces à paraître.

Le CISMF sera soutenu par Météo-France. Une convention sera établie entre le chef d'état-major de la marine nationale et le président directeur général de Météo-France.

## 4. AUTOMATISATION.

1. Clair libellé de la formation : OVIA MARINE - CENTRE INTERARMÉES DE SOUTIEN MÉTÉO-OCÉANOGRAPHIQUE DES FORCES.

2. Implantation géographique : Toulouse.

3. Code d'identification marine : CISMF 45701.

4. Code d'identification du référentiel en organisation (CREDO) : 063A.

## 5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La décision n° 41/DEF/EMA/ORH/OR du 17 janvier 2008 <sup>(2)</sup> relative au centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces est abrogée.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de brigade,  
chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées,*

François-Xavier LE PELLETIER DE WOILLEMONT.

---

(1) Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Union européenne (U.E) ou de circonstance.

(2) n.i. BO.

ANNEXE.  
**EFFECTIFS DU CENTRE INTERARMÉES DE SOUTIEN MÉTÉO - OCÉANOGRAPHIQUE DES  
 FORCES AU 1ER JUILLET 2012.**

PERSONNEL MILITAIRE PERMANENT.											
CATÉGORIES.	Officiers.				Sous-officiers.			Militaires du rang.			TOTAL.
N° FONCTIONNEL.	5c.	5b.	5a.	4.	3b.	3a.	2.	1c.	1b.	1a.	
AIR.			1	2 (1)	6 (2)	8	8	2			27
MARINE.		1		2 (1)	4	9	8	0	1		25
TERRE.				1	2	2					5
TOTAL.	0	1	1	5	12	19	16	2	1	0	57

PERSONNEL CIVIL (3).											
N° FONCTIONNEL.	13	12	11	23	22	21	33	32	31	TOTAL.	
ARMÉE D'ORIGINE.	1 MN					3 MN					4
TOTAL	1					3					4

---

(1) Deux de ces postes seront tournants entre la marine nationale et l'armée de l'air.

(2) Dont 3 en participation défense (PARDEF) payés par Météo-France.

(3) Il convient de rajouter 12 ingénieurs des travaux de la météorologie de Météo-France.